

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE  
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15  
Présents..... 10  
Votants..... 15  
Procurations..... 5

Date de la convocation : 30.01.2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 3 février à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,  
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,  
Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, maire

**PRESENTS** : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs DRIGOUT Jean-Luc, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude,

**PROCURATIONS** : Monsieur ASSIÉ Allan a donné procuration à Madame VIALA Régine, Monsieur VIDAL Didier a donné procuration à Monsieur REFREGERS Claude, Monsieur DAUMAS Jean-Michel a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude, Monsieur QUATREFAGES Damien a donné procuration à Monsieur DRIGOUT Jean-Luc, Madame MASSON Aurélie a donné procuration à Monsieur VERGUES Michel.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**SECRETAIRE AUXILIAIRE DE SEANCE** : Madame GUTRAUD Delphine, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

**SEANCE N° 2****DELIBERATION N° 23****CREATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC  
ET NOMINATION DE SES MEMBRES**

Vu les élections municipales du 8 janvier 2023,

Considérant qu'il est nécessaire de créer une commission « de délégation de service public » qui aura en charge l'analyse et la sélection des candidats admis à présenter une offre de prestation de service à la collectivité publique.

Considérant qu'il est nécessaire de nommer plusieurs membres titulaires et suppléants au sein de cette commission ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré

Décide à 15 voix pour

- **DE NOMMER** comme membres titulaires de la commission « de délégation de service public » :
  - o Claude VIDAL 1 route de Trèves 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
  - o Jean-Michel DAUMAS La Loubière 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
  - o Damien QUATREFAGES 36 rue de la contellerie 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
- **DE NOMMER** comme membres suppléants de la commission « de délégation de service public » :
  - o Allan ASSIÉ 13 rue de la contellerie
  - o Claude REFREGERS Le Bruel SAINT-JEAN-DU-BRUEL
  - o Daniel VIALA Lot le pas du cayla 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents et représentés*

**Le maire**  
**Claude VIDAL**  
**Acte dématérialisé**

**Acte rendu exécutoire**

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 09 FEV. 2023
- par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le 10 FEV. 2023

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Toulouse, 65, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de  
la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante :  
Recu le 09/02/2023  
<http://www.telerecours.fr>.